



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

BUREAU COMMUNAUTAIRE  
du SAMEDI 13 FEVRIER 2021

A PONT-L'ABBE – Salle du siège communautaire,  
17 rue Raymonde Folgoas Guillou

**COMPTE-RENDU**  
**Relevé des délibérations**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Pays Bigouden Sud**

Envoyé en préfecture le 23/02/2021  
Reçu en préfecture le 23/02/2021  
Affiché le  
ID : 029-242900702-20210213-B\_2021\_02\_13\_01-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 5 février 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 « Ressources - Finances » s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

### **Le SAMEDI 13 FEVRIER à 10 H 00**

*En lieu et place du 11 février en raison de l'ajournement de l'instance compte-tenu des intempéries*

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

#### Etaient présents :

- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 afin d'aborder les scénarios de prospective à présenter en Conseil communautaire.

Cependant les élus non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Nelly STEPHAN, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances

#### Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC
- M. Claude BOUCHER, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Éric LE GUEN, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Danielle BOURHIS, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Michelle DIONISI, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Kamal GERGES, Conseiller municipal, Commission Ressources - Finances
- Mme Lauriane CARROT,

#### Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Pascal LOC'H et M. Antoine LE BERRE, agents au service Finances

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
BUREAU communautaire du 13 février 2021	N° Acte : B-2021-02-13-01
<b>Objet</b> : Pass Commerce et Artisanat – M. STEPHANT – EI LE CHAMP DES SIRENES	<b>Classification</b> : 7.5 – Subventions

La vice-présidente à l'économie, Christine ZAMUNER, rappelle que par délibération du 20 février 2018, modifiée le 10 décembre 2020, le Conseil communautaire a mis en place le dispositif « Pass Commerce et Artisanat », qui vise à soutenir les projets de création, reprise, extension ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles (50 % pour les investissements liés au numérique et à la digitalisation), plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

Mme ZAMUNER informe les membres du Bureau communautaire de la réception du dossier de demande de subvention de l'EI « LE CHAMPS DES SIRENES », représentée par Monsieur STEPHANT.

Monsieur STEPHANT est propriétaire d'une crêperie restaurant située sur la commune de Plomeur. Afin d'améliorer les conditions de travail et d'être en capacité d'accueillir des repas de groupe, il souhaite réaliser des travaux dans la cuisine de l'établissement.

Le coût global des investissements s'élève à 16 952 € HT. La CCPBS est sollicitée à hauteur de 30% du montant, soit 5 085 €.

Vu le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 février 2018, modifiée le 10 décembre 2020,  
Vu la réception du dossier de demande de subvention complet,  
Vu l'avis favorable de la CMA en date du 23/11/20,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 5 085 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de l'EI « LE CHAMPS DES SIRENES », représentée par Monsieur STEPHANT,
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Pays Bigouden Sud**

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210213-B\_2021\_02\_13\_02-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 5 février 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 « Ressources - Finances » s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

### **Le SAMEDI 13 FEVRIER à 10 H 00**

*En lieu et place du 11 février en raison de l'ajournement de l'instance compte-tenu des intempéries*

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

#### Etaient présents :

- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 afin d'aborder les scénarios de prospective à présenter en Conseil communautaire.

Cependant les élus non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Nelly STEPHAN, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances

#### Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC
- M. Claude BOUCHER, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Éric LE GUEN, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Danielle BOURHIS, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Michelle DIONISI, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Kamal GERGES, Conseiller municipal, Commission Ressources - Finances
- Mme Lauriane CARROT,

#### Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Pascal LOC'H et M. Antoine LE BERRE, agents au service Finances

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 13 février 2021	N° Acte : B-2021-02-13-02
Objet : Pass Commerce et Artisanat – SARL WHY NOT	Classification : 7.5 – Subventions

La vice-présidente à l'économie, Christine ZAMUNER, rappelle que par délibération du 20 février 2018, modifiée le 10 décembre 2020, le Conseil communautaire a mis en place le dispositif « Pass Commerce et Artisanat », qui vise à soutenir les projets de création, reprise, extension ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles (50 % pour les investissements liés au numérique et à la digitalisation), plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

Mme ZAMUNER informe les membres du Bureau communautaire de la réception du dossier de demande de subvention de la SARL « WHY NOT », représentée par Madame MERCIER et Monsieur BARON

Mme MERCIER et M. BARON ont racheté il y a 3 ans les locaux d'une ancienne boulangerie située sur la commune de Plomeur. Ils rénovent et aménagent une future crêperie au rez de chaussée du bâtiment, qui ouvrira ses portes en avril 2021.

Le coût global des investissements s'élève à 25 906 € HT. La CCPBS est sollicitée à hauteur de 30% du montant plafond, soit 7 500 €.

Vu le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 février 2018, modifiée le 10 décembre 2020,

Vu la réception du dossier de demande de subvention complet,

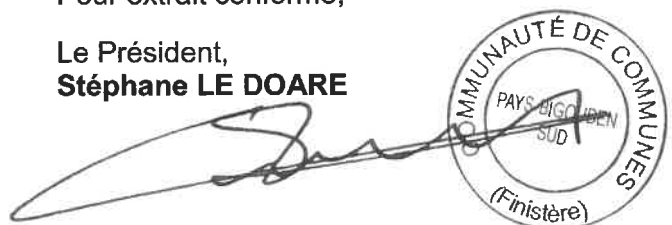
Vu l'avis favorable de la CCI en date du 23/12/20,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de SARL « WHY NOT », représentée par Madame MERCIER et Monsieur BARON,
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Pays Bigouden Sud**

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210213-B\_2021\_02\_13\_03-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 5 février 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 « Ressources - Finances » s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

### Le SAMEDI 13 FEVRIER à 10 H 00

*En lieu et place du 11 février en raison de l'ajournement de l'instance compte-tenu des intempéries*

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

#### Etaient présents :

- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 afin d'aborder les scénarios de prospective à présenter en Conseil communautaire.

Cependant les élus non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Nelly STEPHAN, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances

#### Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC
- M. Claude BOUCHER, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Éric LE GUEN, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Danielle BOURHIS, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Michelle DIONISI, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Kamal GERGES, Conseiller municipal, Commission Ressources - Finances
- Mme Lauriane CARROT,

#### Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Pascal LOC'H et M. Antoine LE BERRE, agents au service Finances

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU</b> communautaire du 13 février 2021	N° Acte : B-2021-02-13-03
<b>Objet</b> : Pass Commerce et Artisanat – SNC LA POINTE	Classification : 7.5 – Subventions

La vice-présidente à l'économie, Christine ZAMUNER, rappelle que par délibération du 20 février 2018, modifiée le 10 décembre 2020, le Conseil communautaire a mis en place le dispositif « Pass Commerce et Artisanat », qui vise à soutenir les projets de création, reprise, extension ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles (50 % pour les investissements liés au numérique et à la digitalisation), plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

Mme ZAMUNER informe les membres du Bureau communautaire de la réception du dossier de demande de subvention de la SNC « LA POINTE », représentée par Monsieur LAPPART.

Monsieur LAPPART a racheté mi 2020 un bar tabac situé sur la commune de Treffiagat. Il a entrepris d'importants travaux de démolition et de rénovation et envisage une réouverture pour le mois de mars 2021.

Le coût global des investissements s'élève à 31 281 € HT. La CCPBS est sollicitée à hauteur de 30% du montant plafond, soit 7 500 €.

Vu le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 février 2018, modifiée le 10 décembre 2020,

Vu la réception du dossier de demande de subvention complet,



Vu l'avis favorable de la CCI en date du 13/01/21,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit SNC « LA POINTE », représentée par Monsieur LAPPART,
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PAYS BIGOUDEN  
SUD  
(Finistère)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Pays Bigouden Sud**

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210213-B\_2021\_02\_13\_04-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 5 février 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 « Ressources - Finances » s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

### **Le SAMEDI 13 FEVRIER à 10 H 00**

*En lieu et place du 11 février en raison de l'ajournement de l'instance compte-tenu des intempéries*

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

#### Etaient présents :

- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 afin d'aborder les scénarios de prospective à présenter en Conseil communautaire.

Cependant les élus non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Nelly STEPHAN, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances

#### Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC
- M. Claude BOUCHER, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Éric LE GUEN, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Danielle BOURHIS, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Michelle DIONISI, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Kamal GERGES, Conseiller municipal, Commission Ressources - Finances
- Mme Lauriane CARROT,

#### Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Pascal LOC'H et M. Antoine LE BERRE, agents au service Finances



<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU</b> communautaire du 13 février 2021	N° Acte : B-2021-02-13-04
<u>Objet</u> : Vente du lot N°15, ZA Toul Car Bras à Treffiagat, à Guillaume LE BEC	Classification : 3.2 – Aliénations

La vice-présidente en charge du développement économique, Christine ZAMUNER, informe les membres du Bureau communautaire des contacts avec M. Guillaume LE BEC, qui a fait part de son souhait d'acquérir le lot n°15, d'une superficie de 3 668 m<sup>2</sup> sous réserve du bornage définitif sur la zone d'activités économiques de Toul Car Bras à Treffiagat.

M. Guillaume LE BEC, va reprendre l'entreprise de terrassement/travaux publics de son père en avril prochain, et souhaite acquérir le lot n°15 pour construire un dépôt et y stocker du matériel. A terme, il projette de construire un bâtiment de type industriel pour l'entretien des engins et la réception des clients.

Le Conseil communautaire du 29 septembre 2011 a fixé le tarif de ce terrain à 12 € HT/m<sup>2</sup>.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la vente à l'entreprise individuelle LE BEC Philippe représentée par Guillaume LE BEC, ou toute autre entité juridique devant lui être substituée pour les mêmes conditions et le même objet, du lot n°15 sur la zone d'activités de Toul Car Bras à Treffiagat d'une superficie de 3 668 m<sup>2</sup>, sous réserve du bornage définitif, au prix hors taxes de 12€ le m<sup>2</sup>,
- Confie à Maître LE PAPE, notaire à Pont l'Abbé, le soin d'établir l'acte authentique de vente de ce terrain,
- Autorise le Président à signer l'acte authentique de vente et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Pays Bigouden Sud**

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210213-B\_2021\_02\_13\_05-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 5 février 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 « Ressources - Finances » s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

**Le SAMEDI 13 FEVRIER à 10 H 00**

*En lieu et place du 11 février en raison de l'ajournement de l'instance compte-tenu des intempéries*

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

### Etaient présents :

- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 afin d'aborder les scénarios de prospective à présenter en Conseil communautaire.

Cependant les élus non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Nelly STEPHAN, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances

### Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC
- M. Claude BOUCHER, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Éric LE GUEN, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Danielle BOURHIS, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Michelle DIONISI, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Kamal GERGES, Conseiller municipal, Commission Ressources - Finances
- Mme Lauriane CARROT,

### Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Pascal LOC'H et M. Antoine LE BERRE, agents au service Finances

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU</b> communautaire du 13 février 2021	<b>N° Acte : B-2021-02-13-05</b>
<b>Objet</b> : Vente du lot N°9, ZA Penareun à Plobannalec-Lesconil, à Julien LE BRUN	<b>Classification :</b> <b>3.2 – Aliénations</b>

La Vice-Présidente en charge du développement économique, Christine ZAMUNER, informe les membres du Bureau communautaire des contacts avec M. Julien LE BRUN, qui a fait part de son souhait d'acquérir le lot n°9, d'une superficie de 848 m<sup>2</sup> sous réserve du bornage définitif sur la zone d'activités économiques de Penareun à Plobannalec-Lesconil.

M. Julien LE BRUN, armateur à la pêche (6 bateaux côtiers, siège social basé à Plobannalec Lesconil), a récemment acquis le lot n°7, et souhaite acquérir le lot n°9, et augmenter ainsi ses capacités de stockage pour son matériel de pêche. Le projet ne prévoit pas de construction, uniquement l'installation d'une clôture grillagée et un revêtement stabilisé.



Le Conseil communautaire du 24 mars 2016 a fixé le tarif de ce terrain à 20 € HT/m<sup>2</sup>.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la vente à l'armement LE BRUN représenté par M. Julien LE BRUN, ou toute autre entité juridique devant lui être substituée pour les mêmes conditions et le même objet, du lot n°9 sur la zone d'activités de Penareun à Plobannalec-Lesconil d'une superficie de 848 m<sup>2</sup>, sous réserve du bornage définitif, au prix hors taxes de 20€ le m<sup>2</sup>,
- Confie à Maître STEPHAN, notaire à Pont-l'Abbé, le soin d'établir l'acte authentique de vente de ce terrain,
- Autorise le Président à signer l'acte authentique de vente et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Pays Bigouden Sud**

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210213-B\_2021\_02\_13\_06-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 5 février 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 « Ressources - Finances » s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

**Le SAMEDI 13 FEVRIER à 10 H 00**

*En lieu et place du 11 février en raison de l'ajournement de l'instance compte-tenu des intempéries*

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

### Etaient présents :

- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 afin d'aborder les scénarios de prospective à présenter en Conseil communautaire.

Cependant les élus non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Nelly STEPHAN, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances

### Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC
- M. Claude BOUCHER, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Éric LE GUEN, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Danielle BOURHIS, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Michelle DIONISI, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Kamal GERGES, Conseiller municipal, Commission Ressources - Finances
- Mme Lauriane CARROT,

### Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Pascal LOC'H et M. Antoine LE BERRE, agents au service Finances

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 13 février 2021	N° Acte : B-2021-02-13-06
Objet : Vente du lot N°10, ZA Penareun à Plobannalec-Lesconil, à Olivier SAGOT	Classification : 3.2 – Aliénations

La Vice-Présidente en charge du développement économique, Christine ZAMUNER, informe les membres du Bureau communautaire des contacts avec M. Olivier SAGOT, qui a fait part de son souhait d'acquérir le lot n°10, d'une superficie de 912 m<sup>2</sup> sous réserve du bornage définitif sur la zone d'activités économiques de Penareun à Plobannalec-Lesconil.

M. Olivier SAGOT, actuellement domicilié à Rennes, souhaite déplacer son activité de décoration/papier peint pour les professionnels sur la commune de Plobannalec-Lesconil. Il souhaite acquérir le lot n°10 afin d'y construire un bâtiment d'environ 250 m<sup>2</sup> constitué de deux parties : une première partie destinée à son entreprise, composée de 50 m<sup>2</sup> de bureaux et 50 m<sup>2</sup> dédiés à la logistique, et une seconde cellule composée de 50 m<sup>2</sup> de bureaux et de 100 m<sup>2</sup> d'atelier, destinée dans un premier temps à la location pour d'autres artisans.

Le Conseil communautaire du 24 mars 2016 a fixé le tarif de ce terrain à 20 € HT/m<sup>2</sup>.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la vente à l'EURL Olivier SAGOT représentée par M. Olivier SAGOT, ou toute autre entité juridique devant lui être substituée pour les mêmes conditions et le même objet, du lot n°10 sur la zone d'activités de Penareun à Plobannalec-Lesconil d'une superficie de 912 m<sup>2</sup>, sous réserve du bornage définitif, au prix hors taxes de 20€ le m<sup>2</sup>,
- Confie à Maître STEPHAN, notaire à Pont-l'Abbé, le soin d'établir l'acte authentique de vente de ce terrain,
- Autorise le Président à signer l'acte authentique de vente et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Pays Bigouden Sud**

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210213-B\_2021\_02\_13\_07-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 5 février 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 « Ressources - Finances » s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

### **Le SAMEDI 13 FEVRIER à 10 H 00**

*En lieu et place du 11 février en raison de l'ajournement de l'instance compte-tenu des intempéries*

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

#### Etaient présents :

- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 afin d'aborder les scénarios de prospective à présenter en Conseil communautaire.

Cependant les élus non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Nelly STEPHAN, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances

#### Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC
- M. Claude BOUCHER, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Éric LE GUEN, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Danielle BOURHIS, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Michelle DIONISI, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Kamal GERGES, Conseiller municipal, Commission Ressources - Finances
- Mme Lauriane CARROT,

#### Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Pascal LOC'H et M. Antoine LE BERRE, agents au service Finances

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 13 février 2021	N° Acte : B-2021-02-13-07
<u>Objet</u> : Attribution du marché public de remplacement de boîtes de branchement sur le territoire de la CCPBS	Classification : 1.1 – Marchés publics

Dans le cadre de l'accord-cadre à marchés subséquent conclu en 2018, la communauté de communes a lancé le 12 janvier 2021 une consultation relative au remplacement de boîtes de branchement existantes siphonées par des boîtes à passage directes sur son territoire.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande consistant en la reprise des branchements d'assainissement (changement de la boîte), le renouvellement du branchement (de la culotte à la boîte si intégrité du branchement défectueuse), la création d'un nouveau branchement (pose de la boîte sur le branchement si celle-ci n'existe pas).

La consultation a été adressée aux six entreprises titulaires de l'accord-cadre : TPC OUEST, CISE TP, SPAC, SARC, SADE CGTH et SOGEA OUEST.

La date limite de remise des offres a été fixée au 26 janvier 2021 à 12h00. A cette date, deux entreprises ont déposé une offre : TPC OUEST et CISE TP.

Les offres ont été analysées sur la base des critères prévus à l'accord-cadre soit le prix (60 %) et la valeur technique (40 %).

Le rapport d'analyse propose de retenir la société TPC OUEST pour un montant estimatif de 626 500 euros hors taxe.

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le pôle eaux,

Vu l'offre de la société TPC OUEST,



Considérant l'état des boîtes de branchement d'assainissement existantes et le programme de renouvellement de ces boîtes sur le territoire,

Le Bureau communautaire décide, à l'unanimité,

- D'attribuer l'accord-cadre à bons de commande de remplacement de boîtes de branchement sur le territoire de la CCPBS à la société TPC OUEST pour un montant estimatif de 626 500 € hors taxe,
- D'autoriser le Président à signer le contrat avec le candidat retenu.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Pays Bigouden Sud**

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210213-B\_2021\_02\_13\_08-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 5 février 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 « Ressources - Finances » s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

### Le SAMEDI 13 FEVRIER à 10 H 00

*En lieu et place du 11 février en raison de l'ajournement de l'instance compte-tenu des intempéries*

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

#### Etaient présents :

- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 afin d'aborder les scénarios de prospective à présenter en Conseil communautaire.

Cependant les élus non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Nelly STEPHAN, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances

#### Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC
- M. Claude BOUCHER, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Éric LE GUEN, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Danielle BOURHIS, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Michelle DIONISI, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Kamal GERGES, Conseiller municipal, Commission Ressources - Finances
- Mme Lauriane CARROT,

#### Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Pascal LOC'H et M. Antoine LE BERRE, agents au service Finances



<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU</b> communautaire du 13 février 2021	<b>N° Acte : B-2021-02-13-08</b>
<b>Objet</b> : Régularisation d'une servitude de canalisation d'eaux usées à Combrit – Propriété DAMIAN	<b>Classification :</b> 3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

Un réseau des eaux usées créé en 1985 et collectant les effluents de neuf habitations situées en amont traverse la cour de la parcelle privée AM 43 appartenant à Mme BORDRY Virginie, née DAMIAN sise 32 rue du Menez à Combrit.

En absence de servitude indiquée sur l'acte notarié d'achat de ladite parcelle en 1989 par Mme BORDRY, il convient de régulariser la situation en établissant une convention de servitude de passage.

Il est proposé de verser une indemnité de 1 700 € à la propriétaire. En effet, cette somme correspondant aux frais supportés par cette dernière pour déboucher cette canalisation. En effet, en l'absence d'information sur la présence d'une canalisation publique sur sa parcelle, la propriétaire a fait appel à une entreprise pour résoudre un problème d'évacuation. C'est après avoir nettoyé l'ensemble de la canalisation que l'entreprise s'est aperçu que la conduite continuait vers les maisons amont et donc qu'il s'agissait d'une conduite publique et non privée.

Vu le code civil et notamment ses articles 686 à 696,

Vu les décrets n°55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière et 55-1350 du 14 octobre 1955 pour l'application du décret précédent,

Vu la présence d'une canalisation publique traversant la propriété de Mme BORDRY,

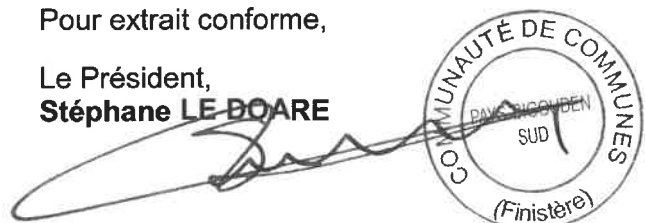
Considérant la nécessité d'établir un acte récongnitif lorsqu'une servitude non apparente est découverte afin de reconnaître l'existence de cette servitude et de permettre sa publication au service de la publicité foncière,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la convention pour le passage de la canalisation d'eaux usées sur la parcelle référencée ci-dessus,
- Décide le versement de la somme de 1 700 € au profit de Mme Virginie BORDRY au titre de l'indemnité de servitude,
- Autorise le Président à rédiger et authentifier les actes en la forme administrative des conventions en vue de leur publication au service de la publicité foncière.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Pays Bigouden Sud**

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210213-B\_2021\_02\_13\_09-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 5 février 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 « Ressources - Finances » s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

### Le SAMEDI 13 FEVRIER à 10 H 00

*En lieu et place du 11 février en raison de l'ajournement de l'instance compte-tenu des intempéries*

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

#### Etaient présents :

- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 afin d'aborder les scénarios de prospective à présenter en Conseil communautaire.

Cependant les élus non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Nelly STEPHAN, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances

#### Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC
- M. Claude BOUCHER, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Éric LE GUEN, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Danielle BOURHIS, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Michelle DIONISI, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Kamal GERGES, Conseiller municipal, Commission Ressources - Finances
- Mme Lauriane CARROT,

#### Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Pascal LOC'H et M. Antoine LE BERRE, agents au service Finances

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU</b> communautaire du 13 février 2021	N° Acte : B-2021-02-13-09
<b>Objet</b> : Aides au ravalement de façades : validation des dossiers	<b>Classification</b> : 7.5 – Subventions

Il est précisé aux membres du Bureau que depuis le Conseil de communauté en date du 30 mars 1995, il a été décidé d'allouer des aides pour le ravalement de façades.

Aussi, au vu

- du Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I. au Président et/ou au Bureau, et
- de la délibération du Conseil de communauté en date du 28 janvier 2016 relative à l'instauration de conditions de ressources pour bénéficier des aides au ravalement de façades,
- de la délibération du Bureau communautaire du 16 mars 2017 approuvant les précisions et les mises à jour apportées aux règles d'attribution et au formulaire,
- de la délibération du Conseil de communauté en date du 28 juillet 2020 relative à la délégation de compétence du Conseil au Président et au Bureau, qui permet au Bureau de « décider de l'attribution des subventions dans le cadre des critères préalablement votés par l'assemblée délibérante », et

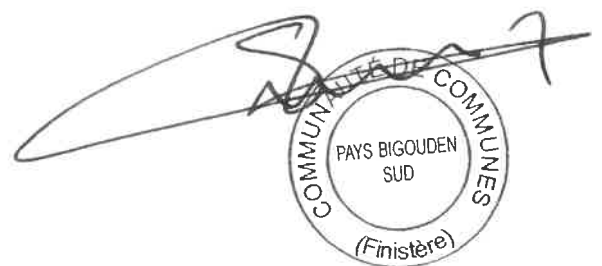
Considérant la complétude des dossiers de demandes d'aides et l'éligibilité des bénéficiaires au regard des règles d'attribution fixées par la Communauté de communes,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution de l'aide allouée pour le ravalement de façades aux bénéficiaires référencés dans le tableau annexé à la présente délibération ainsi que son montant.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Pays Bigouden Sud**

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210213-B\_2021\_02\_13\_10-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 5 février 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 « Ressources - Finances » s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

### **Le SAMEDI 13 FEVRIER à 10 H 00**

*En lieu et place du 11 février en raison de l'ajournement de l'instance compte-tenu des intempéries*

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

#### Etaient présents :

- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 afin d'aborder les scénarios de prospective à présenter en Conseil communautaire.

Cependant les élus non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Nelly STEPHAN, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances

#### Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC
- M. Claude BOUCHER, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Éric LE GUEN, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Danielle BOURHIS, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Michelle DIONISI, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Kamal GERGES, Conseiller municipal, Commission Ressources - Finances
- Mme Lauriane CARROT,

#### Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Pascal LOC'H et M. Antoine LE BERRE, agents au service Finances

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU communautaire du 13 février 2021</b>	<b>N° Acte : B-2021-02-13-10</b>
<b>Objet : Dispositif « Osez rénover et adapter votre logement » – versement de subventions communautaires</b>	<b>Classification : 7.5 – Subventions</b>

Le Conseil de Communauté du 16 décembre 2015 a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden. Par cette même délibération, le suivi de l'action et l'attribution des aides ont été délégués au Bureau communautaire.

La Convention de partenariat de cette OPAH signée le 19 juillet 2016 avec le Conseil Départemental, délégataire de l'Agence Nationale de l'Habitat précise les objectifs et les participations financières des partenaires. Ce dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat, est identifié sous le nom « Osez rénover et adapter votre logement ».

Au vu des justificatifs reçus par l'opérateur Citémétrie et des objectifs fixés par la convention de partenariat, il est proposé au Bureau Communautaire d'accorder une aide d'un montant total de 617,25 € au titre du dispositif « Osez rénover et adapter votre logement » aux propriétaires occupants référencés dans le tableau joint : 1 au titre de travaux d'adaptation.

Aussi, au vu

- du Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I. au Président et/ou au Bureau,
- de la délibération du Conseil de Communauté du 2 octobre 2014 approuvant le Programme Local de l'Habitat (2014-2019),
- de la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2015 approuvant la Convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- de la délibération du Conseil de Communauté du 19 octobre 2017 approuvant le premier Avenant à la Convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- de la délibération du Conseil de communauté en date du 28 juillet 2020 relative à la délégation de compétence du Conseil au Président et au Bureau, qui permet au Bureau de « décider de l'attribution des subventions dans le cadre des critères préalablement votés par l'assemblée délibérante »,

Considérant la complétude des dossiers de demande d'aides et les justificatifs reçus par l'opérateur Citémétrie en charge de l'instruction des demandes d'aides,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution des aides allouées au dispositif « Osez rénover et adapter votre logement » conformément au tableau joint à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Pays Bigouden Sud**

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210213-B\_2021\_02\_13\_11-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 5 février 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 « Ressources - Finances » s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

### **Le SAMEDI 13 FEVRIER à 10 H 00**

*En lieu et place du 11 février en raison de l'ajournement de l'instance compte-tenu des intempéries*

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

#### Etaient présents :

- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 afin d'aborder les scénarios de prospective à présenter en Conseil communautaire.

Cependant les élus non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Nelly STEPHAN, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances

#### Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC
- M. Claude BOUCHER, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Éric LE GUEN, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Danielle BOURHIS, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Michelle DIONISI, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Kamal GERGES, Conseiller municipal, Commission Ressources - Finances
- Mme Lauriane CARROT,

#### Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Pascal LOC'H et M. Antoine LE BERRE, agents au service Finances

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU communautaire du 13 février 2021</b>	<b>N° Acte : B-2021-02-13-11</b>
<b>Objet : Modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Pont-l'Abbé</b>	<b>Classification : 1.1 – Marchés publics</b>

## **Contexte**

L'aire permanente d'accueil des gens du voyage du Pays Bigouden est en cours d'achèvement et son ouverture est prévue pour la fin du mois de février 2021. Le gestionnaire de l'aire d'accueil a été sélectionné dans le cadre d'un groupement de commandes avec Douarnenez Communauté et le Haut Pays Bigouden, il s'agit de la société ACGV Services.

Par délibération du Conseil communautaire du 8 octobre 2020, la CCPBS a validé le règlement intérieur de l'aire et a délégué au Bureau communautaire toute modification pour prendre en compte des remarques du gestionnaire et faciliter sa mise en œuvre.

## **Proposition de modification du règlement intérieur**

A la suite d'une visite sur site le 13 janvier dernier, ACGV Services a livré un certain nombre de préconisations matérielles et administratives qui sont de nature à prémunir la CCPBS contre d'éventuelles dégradations de la part des occupants et faciliter sa gestion de l'aire.

Il est proposé de tenir compte de ces préconisations en intégrant plusieurs dispositions dans le règlement intérieur :

### Propositions concernant l'admission (article 1) :

- Conditionner l'admission sur l'aire à la présentation ou la signature d'un certain nombre de pièces administratives : pièce d'identité, carte grise, attestations d'assurance, signature du règlement intérieur et de ses 5 annexes (convention de séjour, état des lieux, attestation de responsabilité civile générale, coût détaillé des dégradations éventuelles, tarifs en vigueur) ;
- Subordonner l'admission sur l'aire au fait que les usagers soient à jour du paiement des redevances des séjours effectués précédemment et ne soient pas sous le coup de sanctions (expulsion temporaire ou définitive) pour des faits commis lors d'une précédente admission.

### Propositions concernant les règles d'occupation de l'emplacement (article 3.d) :

- Responsabiliser les usagers sur le respect des installations présentes, des obligations et interdictions en vigueur sur l'aire, en particulier en matière de sécurité.

### Propositions concernant les sanctions et mesures d'urgence (article 5) :

- Fournir au gestionnaire et aux usagers un cadre et des modalités d'application des sanctions et mesures d'urgence en cas de manquement aux dispositions du règlement intérieur (avertissement, pénalités financière, interdiction temporaire ou définitive de séjour sur l'aire).

### Propositions concernant le dépôt de garantie (caution) et les motifs justifiant une retenue sur celui-ci (annexes 4 et 5) :

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 13 février 2021	N° Acte : B-2021-02-13-11
<u>Objet</u> : Modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Pont-l'Abbé	Classification : 1.1 – Marchés publics

- Ramener le dépôt de garantie à 60 € au lieu de 100 € tel qu'inscrit dans le règlement intérieur validé le 8 octobre 2020. En effet, le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil précise que le montant maximum du dépôt de garantie est équivalent à un mois de droit d'emplacement (soit 30 jours x 2 € = 60 €) ;
- Lister l'ensemble des dégradations potentielles justifiant une retenue sur le dépôt de garantie ou une participation financière en cas de dépassement du montant de ce dépôt (participation fixée selon un barème établi en annexe 4).

Vu la délibération n°2020-10-08-06 du 8 octobre 2020 relative à l'approbation du règlement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Pont-l'Abbé déléguant la modification du règlement au Bureau communautaire,



Considérant les adaptations nécessaires au règlement intérieur sur propositions de la société gestionnaire du site,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification du règlement de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage du Pays Bigouden annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**







COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Pays Bigouden Sud**

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210213-B\_2021\_02\_13\_12-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 5 février 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 « Ressources - Finances » s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

### **Le SAMEDI 13 FEVRIER à 10 H 00**

*En lieu et place du 11 février en raison de l'ajournement de l'instance compte-tenu des intempéries*

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

#### Etaient présents :

- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 afin d'aborder les scénarios de prospective à présenter en Conseil communautaire.

Cependant les élus non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Nelly STEPHAN, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances

#### Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC
- M. Claude BOUCHER, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Éric LE GUEN, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Danielle BOURHIS, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Michelle DIONISI, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Kamal GERGES, Conseiller municipal, Commission Ressources - Finances
- Mme Lauriane CARROT,

#### Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Pascal LOC'H et M. Antoine LE BERRE, agents au service Finances

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU</b> communautaire du 13 février 2021	N° Acte : B-2021-02-13-12
<u>Objet</u> : Candidature Appel à projet « Mobiliser les bretonnes et les bretons pour les transitions »	<b>Classification</b> : 8.8 – Environnement

## **Contexte**

La région Bretagne en partenariat avec l'ADEME, l'agence de l'eau Loire Bretagne et l'OFB, apportent une aide aux EPCI, communes ou associations ayant un projet impliquant les citoyens dans une transition climatique, énergétique ou écologique. Ce projet doit inclure une forte participation des publics, notamment ceux éloignés des problématiques de transition. L'aide peut monter jusque 50 000 €. Environ 20 projets seront retenus à l'échelle de la Bretagne.

## **Candidature de la CCPBS à l'appel à projet**

Le pôle Littoral et biodiversité de la CCPBS a construit un dossier projet « Culture Nature en Pays bigouden » qui s'articule autour de l'idée centrale de faire vivre le patrimoine naturel local en y associant une démarche artistique et culturelle à la découverte du vivant. A travers une approche originale, la CCPBS souhaite amener le public à un changement de regard sur les rapports homme-nature pour amorcer les transitions socio-écologiques en mobilisant une approche artistique et sensible vers une société plus durable. Le projet élaboré se décline en plusieurs objectifs :

- Favoriser l'appropriation collective des enjeux liés à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
- Amorcer un changement de représentation sur les rapports de l'homme à la nature et à son environnement
- Favoriser les réalisations collectives grâce au pouvoir d'agir
- Ouvrir les actions collectives à un public diversifié : locaux, scolaire, publics éloignés des problématiques environnementales, visiteurs de passage
- Favoriser le brassage des publics, la rencontre
- Ouvrir des pistes de réflexion sur les futures prises de décisions publiques

Le projet a été présenté en commission Espaces naturels le 9 février prochain.

Durant les deux années du projet (automne 2021/automne 2023), la CCPBS proposera au public des actions se déclinant sous quatre formes (le détail du projet est à retrouver en annexe) :

### **Des œuvres pérennes**

Des œuvres seront disposées le long d'un sentier artistique en accès libre autour de la Maison de la Baie d'Audierne à Tréguennec. A l'issue de la participation des différents artistes, certaines des œuvres produites seront amenées à rester sur le site. Ces œuvres s'inscriront avec cohérence dans la politique du Conservatoire du Littoral en termes d'intégration paysagère.

### **Des ateliers-découverte alliant une pratique artistique et le milieu naturel**

Pour les participants, ces ateliers constitueront une expérimentation dont l'intérêt principal résidera dans la rencontre entre la pratique d'un art et le contexte naturel. Ces ateliers seront animés par un intervenant (chant, danse, théâtre, dessin) et l'animateur nature qui à chaque séance contextualisera et donnera du sens aux rencontres.

### **Des prestations artistiques ponctuelles**

Le sentier artistique sera jalonné d'intervention d'artistes locaux. Ces prestations seront l'occasion pour les artistes et le public d'échanger autour des thématiques liées aux transitions, du rapport entre l'homme et la nature ou encore des rapports entre nature et culture.

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 13 février 2021	N° Acte : B-2021-02-13-12
<u>Objet</u> : Candidature Appel à projet « Mobiliser les bretonnes et les bretons pour les transitions »	Classification : 8.8 – Environnement

### **Un volet formation-sensibilisation**

Pour compléter le parcours artistique et l'aspect transversal, il nous semble essentiel de questionner le processus même du changement. Cette question sera l'objet d'une formation professionnelle sur le changement/pouvoir d'agir, ouverte aux agents de la collectivité, des mairies du territoire, des acteurs de l'environnement. Une conférence de deux heures sur le même thème sera aussi proposée au grand public.

### **Un projet transversal**

Le pôle Littoral et Biodiversité qui pilote le projet de candidature a travaillé en lien avec les pôles Jeunesse Solidarité, Tourisme et Développement économique et Communication afin d'établir un projet innovant, associant différents publics et ancré dans son territoire. De même, La CCPBS a pris contact avec l'association des amis de la Baie d'Audierne qui compte exposer durant l'été à la maison de la baie afin de bien articuler leur exposition projet « Culture Nature en Pays bigouden ». Les partenaires institutionnels (Conseil départemental, Conservatoire du littoral) ont également été informés lors d'un temps d'échange avec l'animateur nature.

### **Budget prévisionnel**

Dépenses fonctionnement prévisionnelles	Montant (en € HT)
Personnel titulaire de la fonction publique	
<i>dont dépenses d'animation</i>	23 840,00 €
<i>dont dépenses de formation/communication</i>	5 250,00 €
Achats de matériels, équipements et travaux	1 000,00 €
Achats d'études et prestations de services	2 000,00 €
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	52 400,00 €
Frais de colloques, séminaires, conférences	4 000,00 €
Publicité, publications, relations publiques	12 000,00 €
<b>Total</b>	<b>100 490,00 €</b>

Recettes prévisionnelles	Montant (en € HT)
<b>Auto-financement</b>	
Valorisation temps de travail agents CCPBS	29 090,00 €
Fonds propres	10 000,00 €
Recettes stages concerts	1 400,00 €
<b>Aides publiques</b>	
Région/OFB/AELB/ADEME	50 000,00 €
Département du Finistère*	10 000,00 €
<b>Total</b>	<b>100 490,00 €</b>

\* Financement départemental conditionné à l'obtention de l'aide régionale

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU</b> communautaire du 13 février 2021	N° Acte : B-2021-02-13-12
<b>Objet</b> : Candidature Appel à projet « Mobiliser les bretonnes et les bretons pour les transitions »	Classification : 8.8 – Environnement

Vu l'appel à projet de la région Bretagne « mobiliser les Bretonnes et les Bretons pour les transitions »,

Vu l'avis favorable de la commission « espaces naturels » du 9 février 2021,

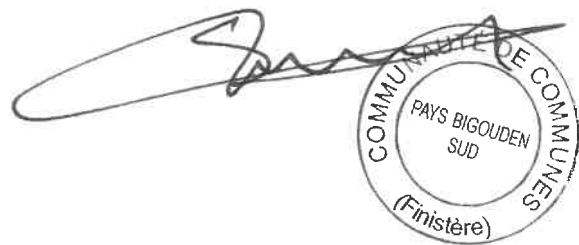
Considérant l'intérêt pour la CCPBS de participer à l'appel à projet de la région Bretagne « mobiliser les Bretonnes et les Bretons » afin de bénéficier d'aides en matière de transitions climatique, énergétique, écologique et solidaire.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au dépôt du dossier de candidature à l'appel à projet régional « Mobiliser les bretonnes et les bretons pour les transitions »,
- Approuve le plan de financement supra,
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents au dossier de candidature et à solliciter les subventions afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Pays Bigouden Sud**

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210213-B\_2021\_02\_13\_13-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 5 février 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 « Ressources - Finances » s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

### **Le SAMEDI 13 FEVRIER à 10 H 00**

*En lieu et place du 11 février en raison de l'ajournement de l'instance compte-tenu des intempéries*

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

#### Etaient présents :

- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires et aux membres de la Commission 1 afin d'aborder les scénarios de prospective à présenter en Conseil communautaire.

Cependant les élus non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Nelly STEPHAN, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances

#### Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC
- M. Claude BOUCHER, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Éric LE GUEN, Conseiller communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Danielle BOURHIS, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- Mme Michelle DIONISI, Conseillère communautaire, Commission Ressources - Finances
- M. Kamal GERGES, Conseiller municipal, Commission Ressources - Finances
- Mme Lauriane CARROT,

#### Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Pascal LOC'H et M. Antoine LE BERRE, agents au service Finances

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 13 février 2021	N° Acte : B-2021-02-13-13
<b>Objet :</b> Versement d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la Breizh Cup 2021 – Urgences/SMUR Bigoud	<b>Classification :</b> 7.5 – Subventions

L'association des Urgences/SMUR Bigoud, rattachée à l'Hôtel Dieu de Pont-l'Abbé, a sollicité la CCPBS dans le but d'organiser l'édition bigoudène 2021 de la Breizh Cup.

Cet évènement consiste en un rassemblement nautique de voiliers regroupant des équipages composés de personnels des Urgences/SMUR et du SAMU de Bretagne.

Il s'agit là d'un événementiel sportif, professionnel, se déroulant sous forme de régates.

L'édition 2021, prévue du jeudi 24 juin au dimanche 27 juin, se déroulera selon le tracé suivant : Loctudy – Concarneau – Combrit Sainte-Marine.

Un objet caritatif est poursuivi par cette manifestation sportive puisque pour chaque inscription 20 euros seront reversés à l'association « Chacun son Cap » (association bretonne proposant des séjours de vacances en voilier à des enfants, des adolescents et des jeunes adultes atteints de cancer ou de leucémie).

La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud a été sollicitée pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 3000 € permettant de couvrir une partie des frais d'organisation de cet évènement.

#### BREIZH CUP 2021 - Budget prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Location bateau (urg. PABB)	1828	Dons particuliers	1880
Frais convoyage bateaux	3000	Subvention Hôtel Dieu	3000
Frais portuaires	750	Subvention CCPBS	3000
Frais restauration (4 jours)	5400	Frais inscription	6000
Frais pavillons	450		
Frais ravitaillements	750		
Pot accueil Breizh Cup	500		
Don associatif "chacun son cap"	1200		
<b>TOTAL</b>	<b>13878</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13880</b>

Vu la délibération n°2020-07-28-45 du 28 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil au Bureau et au Président,

Vu la demande de subvention de l'association Urgences/SMUR Bigoud,

Considérant l'objet caritatif de la manifestation sportive organisée par l'association Urgences/SMUR Bigoud, considérant le rayonnement au titre de la promotion sur le Territoire du Pays Bigouden sud

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 3 000 € à l'association Urgences/SMUR Bigoud pour l'organisation de la manifestation Breizh Cup,
- Autorise le Président à signer la convention d'objectif avec l'association Urgences/SMUR Bigoud.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**

